

SUBSTANCES ALIMENTAIRES.

RAPPORT DE M. L. ARNAUD-JEANTI,

MEMBRE DU JURY INTERNATIONAL.

§ 1^{er}.

COUP D'OEIL SUR L'ENSEMBLE DES TRAVAUX DU IV^e GROUPE, 1^{re} SECTION,
1^{re} SUBDIVISION, À L'EXPOSITION DE VIENNE.

Nous commencerons par un court résumé des produits dont l'examen a été confié à nos soins comme membre du Jury international de l'Exposition de Vienne en 1873.

La 1^{re} section, 1^{re} subdivision, du iv^e groupe comprend : les farines de froment et autres, les orges perlées et amidons, les riz, semoule, etc.

En ce qui concerne la France proprement dite, l'intérêt de cette exposition est seulement relatif; aucun de nos meuniers en renom, soit du groupe si connu des *huit marques*, soit de fabrication analogue, n'y est représenté; il n'y a en tout que 9 exposants, soit :

- 2 Minotiers : MM. MISTRAL frères, de Saint-Rémi de Provence.
MICHAUD, de Bonnières, farines de seigles.
- 6 Fabricants de semoules, tapiocas, etc.
- 1 Fabricant d'amidon : M. LECONTE DUPONT fils, à Estaires.

Cette dernière maison figure parmi les plus importantes de son industrie.

Néanmoins, sur ces 9 exposants, 5 ont obtenu des récompenses.

Nos colonies, au contraire, n'ont pas cessé d'attirer l'attention et d'être l'objet d'un examen approfondi; surtout aux yeux des meuniers autrichiens et hongrois, nos blés d'Algérie, riches en gluten, ont trouvé droit à une mention spéciale.